

SPORT

## Subvention pour les manifestations sportives

**Le Département de l'Indre apporte son soutien aux associations, aux communes et leurs groupements, pour l'organisation de manifestations sportives.**

### Objectif

Organisation de manifestations de promotion d'une discipline à caractère au moins départemental (ex : épreuve participative au Championnat de France).

Lancement d'une nouvelle discipline dont l'importance et l'impact peuvent s'avérer fructueux pour le département (ex : match de gala/démonstrations d'envergure...).

Les modalités d'attribution des subventions sont retracées dans le règlement à retrouver dans [leguide des aides](#).

### Bénéficiaires

Associations sportives.

Communes ou leurs groupements.

### Critères d'attribution

Envergure de la manifestation, niveau, nombre de compétiteurs, poids économique, plan de financement, cahier des charges, périodicité de la manifestation ; pour les manifestations locales, voir fiche de synthèse sur Fonds d'Animation Rurale.

### Contact

Adresser la demande via l'imprimé à télécharger en haut de cette page, avant le 15 octobre au :

Président du Conseil départemental

Direction des Sports, de l'Animation et de la Jeunesse (D.S.A.J.)

Maison départementale des Sports - 89 allée des Platanes

36000 Châteauroux.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au 02 54 35 55 55.



#### DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639  
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

[02 54 27 34 36](tel:0254273436)